

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration		N° d'ordre
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE		26012

Séance du : 6 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 29 avril 2026.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	<input type="checkbox"/>	Jacky GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc GARREAU	<input type="checkbox"/>
Pascale FERCHAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Thierry LEBLAN FALZONE	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre-Emmanuel GUILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>
Yannick CHARRIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Tanguy VRIGNAUD	<input type="checkbox"/>	Véronique ETHIOUX	<input checked="" type="checkbox"/>
Sandra CAILTON	<input checked="" type="checkbox"/>	Etienne GOBIN	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florence PREAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole RENAUD	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVOIRS					
Monsieur Tanguy VRIGNAUD donne son pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GUILLOT.					
Madame Nicole RENAUD donne son pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.					
Monsieur Jean-Luc GARREAU donne son pouvoir à Monsieur Etienne GOBIN.					

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne GOBIN.

FINANCES

Approbation du compte administratif 2025 pour le pôle Hébergement Social

Le compte administratif doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.
Le document en annexe reprend l'ensemble des lignes budgétaires pour la section d'investissement et de fonctionnement au titre de l'exercice 2025.

Le montant de chaque section constatée au compte administratif est le suivant :

- Recettes d'investissement : 4 399.36 €
- Dépenses d'investissement : 11 256.78 €
- Recettes de fonctionnement : 271 757.66 €
- Dépenses de fonctionnement : 269 845,00 €
- Excédent d'investissement à reporter : 27 772.94 € (y compris résultat antérieur)
- Excédent de fonctionnement à reporter : 23 674.72 € (y compris résultat antérieur)

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20260506-DCA_2026_012-DE Date de télétransmission : 12/05/2026 Date de réception préfecture : 12/05/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **12 MAI 2026**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le compte administratif 2025 – budget du CCAS POLE LOGEMENT.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme



La vice-présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Etienne GOBIN

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 12 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260506-DCA_2026_012-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026